

Sinassamy

Cote de référence FR ANOM COL H 3953
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H3953/n° matricule de 1° catégorie
Condamné en 1889
Envoyé en Obock et Guyane française
N° matricule 174 / 27535 / 7197 / 4666

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n°174), puis transféré en Guyane (1e catégorie n°27535, libéré 4e catégorie 1e section n°7197 puis 4e catégorie 2e section n°4666)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).